

La vesta

Autor(en): **Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **72 (1933)**

Heft 46

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-225502>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOÛ
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :
Administration du Conteur
Pré-du-Marché, Lausanne



Lè vôte.

LA VESTA

Lè dzein sant ti bin revoù
Cà vignant dâi vôte.
L'ant met l'ao pe biau z'atoû
De la tit' à piante.
Mâ lè pe galé de ti
L'è stausse que l'ant gagni
Ona balla vesta,
O gué!
Onna balla vesta.

Coumeint l'ao z'è-te arrevâ
D'avâi zu clia tchance?
Vondri bin vo l'espliquâ,
Mâ l'è la mêtsance!
Foudrâi itre tant suti
Et mè manque tant d'uti
Po tsantâ la vesta,
O gué!
Po tsantâ la vesta.

Vu asseyî tot parâ
Et vo derî çosse:
Su 'na lista l'è marquâ
Lè dzein à cabosse;
Adan, on preind on grayon
Pu on lo molbie à tsavon.
On trait... l'è 'na vesta,
O gué!
On trait, l'è 'na vesta.

On sè dit: « Vâique Franci,
Pu Davi' ao Dzûdzo,
Stausse lè faut pas tracî,
Fant pas dâo grabûdzo.
Mâ, faut pointâ Truquemeint
Que l'ausse on avancemeint
Po la balla vesta,
O gué!
Po la balla vesta!

Quant à clli qu'à Bombardon,
Sa critse de fenna
Fâ dza bin prâo de tredon,
Quemet clia qu'à Tienne...
A ti clliâo z'amî, ma fâi!
Hardi, mon grayon l'ao fâ
Onna balla vesta,
O gué!
Onna balla vesta!

Vaitcè l'Ugène à Grâobon,
Lo valet à Trosse
Que l'ant coumeint lè derbon
Ao mor de la foice.
Clliâo coo fant atant de mau
Coumeint ie fant de travail.
Hardi! onna vesta,
O gué!
Hardi! onna vesta.

Fâ biau lè vère portâ
Dinse clliâo cazaque.
Sant solide et pouant dourâ
Quatr' an riqe-raque,
Mimameint bouit an, doze an.

La bouna matâire qu'ant
Clliâo 'nusâblle veste,
O gué!
Clliâo 'nusâblle veste.»

Quand l'arrevant âo lodzi
Avoué l'ao vetira,
La fenna, qu'è dza âo lhi,
Rido sè revire
Et fâ dinse: « Mâ, Abram,
Quin honneu t'è fant sti an!
Montre vâi clia vesta,
O gué!
Montre vâi clia vesta!

Po que no satsein parâ, (pareils)
— L'homme, la fêmalla —
Te devettri m' atetâ
'Na roba tant balla
Que pouesse, ein compteint po ion,
Pidâ avoué t'è z'haillon
Et ta balla vesta,
O gué!
Et ta balla vesta! »

Marc à Louis

SOUS L'HORLOGE D'OUCHY

(Suite)

Est-ce que la commune se lassait de devoir entretenir un immeuble dont le rendement ne lui paraissait guère intéressant, vu les réparations onéreuses qu'il lui fallait lui faire subir périodiquement? Le fait est qu'elle se résoud à le vendre. Mais cela n'ira pas tout seul, car elle entend en retirer un bon prix, et manœuvrera en conséquence, se rendant bien compte qu'il y a un amateur très désireux de l'avoir et qui fera certainement des sacrifices pour pouvoir entrer en sa possession.

C'est le 22 janvier 1858 que la Municipalité décide d'exposer en vente publique l'hôtel de l'Ancre, une offre d'achat lui ayant été faite. Nous allons assister à un défilé de notaires et à une ascension régulière des prix.

Premier notaire: Le 29 janvier 1858, la Municipalité répond au notaire Gonin qu'elle ne peut accepter le prix de fr. 60.000 fait au nom d'un tiers, mais qu'elle écouterait une offre supérieure. Est-ce le même amateur qui revient frapper à la porte? Le fait est que le 12 mars suivant, le notaire Favez — c'est le second — arrive à l'Hôtel de ville porteur d'une offre s'élevant à fr. 70.000. La Municipalité prend une semaine de réflexion et refuse, «étant toutefois disposée à écouter une offre supérieure». Celle-ci tardant à venir, on se demande si la Municipalité a été bien inspirée de mettre l'hôtel en vente; mais le 19 août de la même année, elle n'en décide pas moins de recourir à une nouvelle mise aux enchères. Pourquoi celle-ci n'a-t-elle pas lieu? Les sondages opérés étaient sans doute peu satisfaisants. Il y avait pourtant quelqu'un qui désirait tenacement à avoir l'immeuble, car le 18 décembre 1861, le notaire Brémont — c'est le troisième — demande au nom d'un client si la Municipalité serait disposée à vendre l'hôtel de l'Ancre, auquel cas il offre fr. 90.000, payable un tiers comptant et le solde par un ou plusieurs titres à des conditions à fixer, plus une parcelle de la place publique devant l'hôtel.

Cette proposition ne pouvait laisser la Municipalité indifférente. Elle attendra, pour se

déterminer, la fin du bail du fermier Ronget, décédé entre temps, et le règlement de l'indemnité due à Mme Ronget, déclarant quelques jours après ne vouloir traiter que sur la base d'une offre de fr. 100.000. Si l'affaire ne se conclut pas, l'hôtel sera de nouveau amodié pour une période de huit ans. Une offre avait même été faite à Mme Ronget de conserver la jouissance de l'hôtel jusqu'au 25 décembre 1867. Le 13 janvier 1862, l'avocat Ruchonnet, conseil judiciaire de l'intéressée et qui semble avoir provoqué l'interruption, pendant de si longues années, des mises aux enchères de l'hôtel, faisait savoir à la commune que sa cliente acceptait la proposition qui lui avait été faite. Cela n'empêcha nullement la Municipalité de répondre le 3 novembre 1865 à une nouvelle offre d'achat, faite cette fois par le notaire J. Vallotton — le quatrième — pour le prix de fr. 95.000. Nonobstant ce chiffre, la Municipalité ne se presse pas de faire une mise publique, et nous ne sommes pas encore à la fin de cette partie serrée. Ajoutons ce détail curieux que le même notaire Vallotton, deux ans après, s'étant offert pour stipuler gratuitement les actes relatifs à la construction du Théâtre, la Municipalité lui répondit poliment qu'elle s'était déjà engagée vis-à-vis d'un de ses confrères. Elle ne dit pas si celui-ci veut faire le même geste ou s'il entend se faire payer.

Le 15 février 1867, la Municipalité décide de mettre en vente l'hôtel pour le 29 avril suivant. La vente est bel et bien faite au jour indiqué et pour fr. 132.500 à M. Louis Dubrit, cinquième notaire, ou son nommable; mais un nouvel obstacle surgit. Cette fois, c'est le Conseil communal qui refuse de ratifier les propositions de la Municipalité. Tout est à recommencer. Tel était le désir du nommable d'avoir l'hôtel qu'il se nomma lui-même, pensant que là où quatre ou cinq notaires n'avaient pas réussi, à lui seul il parviendrait à décrocher la timbale. C'est naturellement une façon de s'exprimer, car en fait il y a toujours des notaires dans ces affaires-là. Ainsi le veut la loi. Bref, le 28 juin 1867, M. le syndic informe la Municipalité que l'hôtel de l'Ancre à Ouchy a été exposé de nouveau en vente aux enchères publiques le 24 écoulé au prix de fr. 140.000 et que l'échute en a été faite pour fr. 140.200 à Jules Perrin à Ouchy, sous le cautionnement solidaire de François Traubaud allié Vannod et de Morier, aubergiste, les deux domiciliés à Lausanne et cette fois, le Conseil communal, un mois après, soit le 26 juillet 1867, ratifiait la promesse de vente. Le 9 août suivant, le préfet annonçait à la commune que le Conseil d'Etat, à son tour, était d'accord.

Voilà donc Jules Perrin, voiturier, fils d'un tambour-major et tambour-major lui-même (sa figure très ressemblante orne le titre d'un volume des *Causeries du Conteur* de Louis Monnet et du dessinateur Deverin) propriétaire de l'hôtel de l'Ancre. Son fils François Perrin, avec lequel nous eûmes le grand plaisir, pendant les dernières années de sa vie, de nous entretenir des gens et des choses d'Ouchy, nous fit remarquer que le nouvel acquéreur dépensa d'emblée une grosse somme pour faire des réparations et transformations. L'horloge disparut. Les deux rampes d'escalier furent remplacées par les escaliers que vous connaissez. On gagna ainsi de la place à droite et à gauche et il n'y eut plus